

DÉCISION N° : 2004-MC-0825

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 620374

## VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

**Q9 Networks Inc.**

---

*Nom de l'émetteur*

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 9 mars 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du  
secteur financier (aussi connue sous le nom  
« Autorité des marchés financiers »),

Le 10 mars 2004

---

Date du visa

*(s) Marie-Christine Barrette*

---

Marie -Christine Barrette  
Chef du Service du financement des  
sociétés

/ale